

Image not found or type unknown



Un bien immobilier en commun

Par **Laetitia Baechler**, le 16/11/2018 à 13:56

Bonjour mon ex marie souhaite garder la maison quesqui me dit à moi même et quesque moi je doit merci vu que je travail pas svp

Par **youris**, le 16/11/2018 à 14:15

bonjour,
êtes-vous divorcée ?
je suppose que la maison appartient à la communauté.
si votre mari veut garder la maison de l'ancienne communauté, il doit vous l'acheter au prix que vous accepterez de lui vendre.
ensuite il faut savoir savoir s'il reste un crédit sur ce bien.
si votre ex occupe seule la maison en indivision, vous pouvez réclamer une indemnité d'occupation.
salutations